

LE DRAME DE L'AVORTEMENT

Le collectif « En marche pour la vie » a organisé le dimanche 19 janvier dernier, à Paris, la 9^e édition de la « marche pour la vie ». Cette marche, rassemblant des milliers de personnes, avait pour objectif de sensibiliser l'opinion sur le drame de l'avortement et de contester les nouvelles modifications apportées à la loi Veil de 1975. Il s'agissait donc de mobiliser massivement dans le contexte d'une actualité brûlante sur l'avortement. Comment rester insensibles en effet, alors que l'année dernière on a recensé en France plus de 200 000 avortements !

Un petit historique de la situation actuelle s'avère nécessaire. Le 7 novembre 2013, à la demande de la Ministre des droits des femmes, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) avait publié 34 recommandations pour un meilleur accès à l'IVG. Dans ce rapport le HCEfh souhaitait faire de « l'avortement un droit (...) garanti par un service public » et de « l'IVG un acte médical comme un autre, dénué de représentations moralisatrices. »

Juste avant Noël, une réforme permettant de libéraliser l'avortement a surgi au Parlement via quelques amendements au projet de loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces amendements visaient notamment à supprimer la notion de « détresse » figurant dans la loi de 1975 sur l'avortement.

Le lundi 20 janvier, les députés ont commencé l'examen du projet de loi et ont voté, dans la nuit de mardi, l'article supprimant la notion de « détresse ».

Un autre amendement cherche à limiter l'opposition à l'avortement en élargissant le « délit d'entrave ». Proposer des temps d'écoute, d'accompagnement et de conseil deviendrait plus difficile, voire illégal.

Les chrétiens doivent montrer leur désaccord face à cette volonté politique de faire de l'IVG « un droit », « une offre de soin » rapide et accessible, et un enjeu de santé publique. L'IVG est un acte qui consiste à tuer un être humain avant sa naissance.

De plus, évêques et prêtres entendent les détresses de femmes qui ont eu recours à un avortement. Nous le savons, dans une telle situation, celles-ci portent souvent seules le poids de la culpabilisation et des conséquences psychiques. Que pourrions-nous faire pour une écoute de ces femmes ? Quels groupes ou mouvements pourraient apporter une aide concrète ?

Monseigneur Georges Pontier, Président de la Conférence des évêques de France, à la fin de l'Assemblée de Lourdes, début novembre 2013, rappelait une des missions de l'Église : « Nous ne pouvons pas faire comme si nous n'étions pas auditeurs, témoins des souffrances multiformes de femmes ayant connu un avortement et qu'elles n'expriment parfois que longtemps après. Ce sont des pages douloureuses de vies humaines qui nous sont confiées. Entendre les cris de ceux et celles qui souffrent est une de nos premières missions. »

Il reste encore bien du chemin à faire pour qu'une culture de la vie l'emporte. Il est donc nécessaire de se manifester avec courage et vigueur même s'il faut pour cela aller à contre-courant des décisions politiques. Demain sera-t-on encore en droit d'exprimer nos convictions chrétiennes ?

+ **Hubert Herbreteau**, évêque d'Agen
et le Conseil diocésain de la famille